



N° d'épreuve FFM 698
Moto-Club Brieion
N° d'affiliation 0175
Date 29 mai 2022
Lieu Brieion
Organisateur technique - ONGARO yamick
E-mail mc.brieion @ orange.fr
Téléphone 06 03 007 009

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course BENNER arnaud Licence : 139469
Président du Jury ou Arbitre* CHAPIR Max Licence : 006434
Membre du Jury DOMICE Sabine Licence : 271489
Membre du Jury BENNER fabrice Licence : 220848
Commissaire technique responsable M^r PIGNOL christophe Licence : 124079
Responsable du chronométrage M^{me} SERRIER Helene Licence : 065726

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
<u>Pro 90/supe evolution</u>	<u>20 ans</u>			<u>2 manches 20 m + 1^{re}</u>
<u>dame evolution/pisto</u>	<u>35 ans</u>			<u>2 manches 20 m + 1^{re}</u>
<u>Vieilage</u>	<u>45 ans au</u>			<u>2 manches 15 m + 1^{re}</u>
<u>OPEN</u>	<u>13 ans</u>		<u>125/250/500</u>	<u>2 manches 15 m + 1^{re}</u>
<u>Demo Kids</u>	<u>6 ans</u>	<u>11 ans</u>		<u>2 deus Maxi 10 m.</u>

Engagement :
Site Internet FFM engage sport
Contact -----
Téléphone ----- E-mail-----

Chronométrage :
Location de transpondeur : oui non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **REBBA TARRAK**

Nombre de secouristes **13**

Hôpital le plus proche **auxerre**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1235 m**

Largeur minimum de la piste **5 m**

Largeur de la grille **24 m**

Longueur de la ligne droite de départ **77 m**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **37**

En manche : **37**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **24/31 2022**

Quyen
MOTO CLUB BRIENON
16 Rue des Sables
89600 BOUILLY

Visa de la Ligue

Date : **01/04/2022**

Visa n° **15/2022**

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

Ep. **698 - Chpt France**

Visa de la FFM

Date : **05/05/2022**

Numéro : **22/0379**





N° d'épreuve FFM _____ 698
Moto-Club Brienon
N° d'affiliation 0175
Date 29 Mai 2022
Lieu Brienon
Organisateur technique - ONCERO Yamick
E-mail mcb.brienon@orange.fr
Téléphone 06 03 007 009

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2022

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM M^r Charpin MAX Licence : 006434
Commissaire technique M^r RIGNOL Christophe Licence : 124079

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

Vintage

Evolution & Prototype

Classic

Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977. Pilotes : 45 ans minimum.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 25 ans minimum.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 20 ans minimum.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 20 ans minimum.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

Visa du Moto-Club

Date : 24/3/2022

Visa de la Ligue

Date : 01/04/2022

Visa n° 15/2022

Visa de la FFM

Date : 05/05/2022

Numéro : 22/0379

MOTO CLUB BRIENON

16 Rue des Sables
89600 BOUILLY

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

Ep. 698_chpt de France





Championnat de France de Motocross Motos Anciennes
Dimanche 29 mai 2022
Terrain des Morillons



Horaires provisoires

08H00-08H45	Essais Libres	Série Pré 90 / Super Évolution
08H50-09H05	Essais Libres	Série Classic / Évolution / Prototype
09H10-09H25	Essais Libres	Série Vintage
09H30-09H50	Essais Libres	Open Trophée Ville de Brienon
REFECTION PISTE		
10H20-10H35	Essais Chronos	Série Pré 90 / Super Évolution
10H40-10H55	Essais Chronos	Série Classic / Évolution / Prototype
11H00-11H15	Essais Chronos	Série Vintage
11H20-11H40	Essais Chronos	Open Trophée Ville de Brienon
11H45-11H55	Démo KID	
PAUSE DEJEUNER		
13H20-13H45	Manche 1	Série Pré 90 / Super Évolution
13H50-14H15	Manche 1	Série Classic / Évolution / Prototype
14H20-14H40	Manche 1	Série Vintage
14H45-15H05	Manche 1	Open Trophée Ville de Brienon
15H10-15H20	Démo KID	
ENTRACTE		
16H00-16H25	Manche 2	Série Pré 90 / Super Évolution
16H30-16H55	Manche 2	Série Classic / Évolution / Prototype
17H00-17H20	Manche 2	Série Vintage
17H25-17H45	Manche 2	Open Trophée Ville de Brienon
18H10	Remise des prix	

Contrôle administratif et Technique :

samedi 28 mai de 15h à 18H

Dimanche 29 mai de 7h à 8H30

Homologation DDCSP / 2020-0174 -
Vb de R. L. 37 -
1 ligne droite 77m
Pistes d'atterrissage

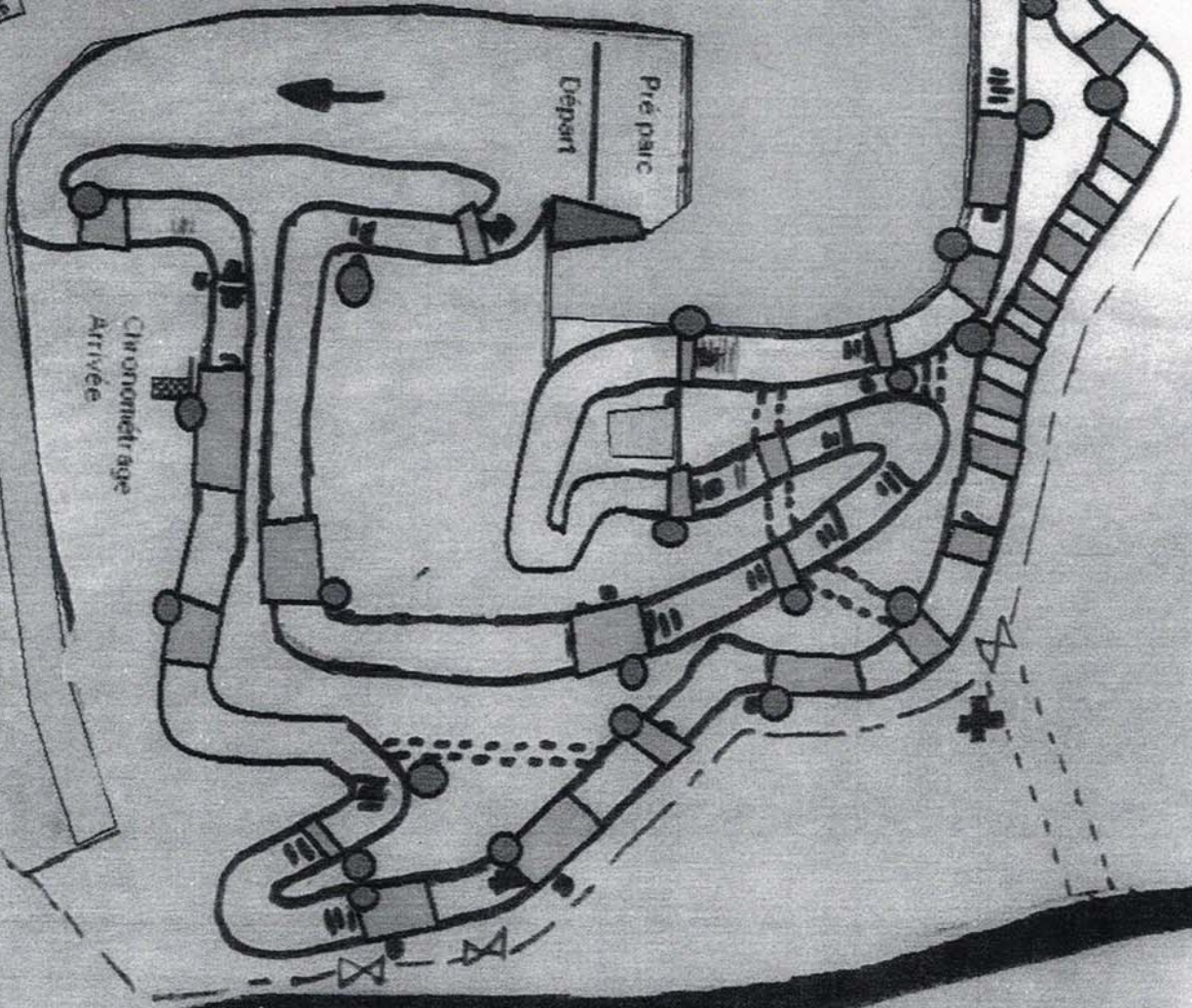
- BRÉNON
- Panneaux
- Bosses et sauts
- Zone spectateur
- Parc course
- Claie du terrain
- Poste de secours
- Arbitrages
- Concessions

Longueur
du circuit:
1235m



AUXERRE

Parc
service
véhicules de



Chemin
Parc spectateur



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB BRIENON
16 RUE DES SABLES - 89600 BOUILLY**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 10953998404 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS** se déroulant à **CIRCUIT LES MORILLONS - BRIENON** du **28/05/2022** au **29/05/2022**.

Cette attestation est valable du **28/05/2022** à **13:00** au **29/05/2022** à **21:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le 4 avril 2022


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

